



## Acquérir, céder et échanger ses immeubles

Ref 8973179

### Acquérir, céder et échanger ses immeubles

Formations courtes

---

Perfectionnement	1 jour (7 heures)	Paris
		Lyon
		Bordeaux
		Lille
		Nantes
		Classe virtuelle

---

### Mettre en oeuvre une bonne gestion des immeubles des personnes publiques

Le CG3P et l'ordonnance du 19/04/17 ont contribué à l'amélioration de la matière domaniale. Ils apportent une approche rationnelle de la propriété publique précédant une approche domaniale : cession, acquisition, gestion des biens... Les procédures de transfert des biens sont désormais modernisées.

### Objectifs

- Identifier les particularités juridiques des acquisitions par les collectivités territoriales
- Pratiquer les cessions et échanges d'immeubles
- Organiser la prévention des risques de nullité des actes

## Pour qui ?

Agents des collectivités territoriales et des établissements publics Avocats et notaires  
**Code dokélio : 50978**

## Prérequis

### **Compétences acquises:**

Gérer les particularités liées aux modes d'acquisition, de cession ou d'échange des immeubles par les personnes publiques

## Programme

### **Acquérir un bien**

#### **Mener une acquisition amiable**

- Les contrats prohibés
- La compétence pour acquérir
- La détermination du prix
  
- La procédure d'acquisition
- La signature
- Le paiement et les formalités postérieures

#### **Faire des acquisitions forcées**

- L'expropriation
- Les droits de préemption
- L'article L. 318-3 du Code de l'urbanisme
- Les cessions gratuites dans le cadre des permis de construire
- L'alignement
- L'emplacement réservé

### **Céder et échanger**

#### **Procéder à des cessions et échanges classiques**

- Rappels des fondamentaux : l'obligation de déclassement, la théorie de la domanialité publique virtuelle, la règle d'inaliénabilité et d'imprescriptibilité
- La compétence pour céder
- Les éléments de procédure (consultations et mises en concurrence)
- Les contrats

#### **Recourir à des cessions et échanges complexes issus du CG3P**

- Les cessions et échanges entre personnes publiques sans déclassement
- Les cessions destinées aux personnes privées
- Le déclassement anticipé, la promesse de vente et le déclassement rétroactif
- La cession-bail

### Option Classe Virtuelle - Retours d'expérience post-formation

Tarif HT : 125€

Durée : 90 mn, de 11h à 12h30

**900€ HT**

760€ HT

## Prochaines sessions

### Paris

19 nov. 2019

19-11-2019

19-11-2019

### Lyon

#### Prochaines sessions

19 nov. 2019

19 nov. 2019

19-11-2019

19-11-2019

### Nantes

#### Prochaines sessions

19 nov. 2019

19 nov. 2019

19-11-2019

19-11-2019

### Bordeaux

### **Prochaines sessions**

19 nov. 2019

19 nov. 2019

19-11-2019

19-11-2019

### **Lille**

### **Prochaines sessions**

19 nov. 2019

19 nov. 2019

19-11-2019

19-11-2019

### **Classe virtuelle**

### **Prochaines sessions**

17 déc. 2019

17 déc. 2019

17-12-2019

17-12-2019

[S'inscrire](#)

[Nous contacter](#)